



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Edaptis

Date de révision 13-janv.-2026  
Date d'impression 14-janv.-2026

Version 1 Remplace la version : 14-janv.-2026  
ADM.06001.H.2.G

Codes produit HRB05523-32  
910000040

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

### Edaptis

#### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V  
P.O. Box 355  
3830 AK Leusden, The Netherlands  
Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.  
DE : +49 30 19240  
Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**  
Contient Pinoxaden, 2-tert-butyl-4-methoxyphenol, Mefenpyr diethyl

### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
P391 - Recueillir le produit répandu

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

#### Phrases supplémentaires pour PPP

SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]  
SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 1, 2  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).  
SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

## 2.3. Autres dangers

### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Aucun(e) connu(e).

**Polluants organiques persistants** non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéros CAS	EC No	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Pinoxaden	243973-20-8	-	607-726-00-2	5 - 8	Repr. 2 (H361d) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1A (H317) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412)		M=1 ATE (inhalation) = 4.63 mg/L (dusts/mists) ATE (oral) = 500 mg/kg	Aucune donnée disponible
2-tert-butyl-4-methoxy phenol	121-00-6	204-442-7		5 - 8	Skin Irrit.2 (H315) Eye Irrit.2 (H319) Carc.2 (H351) Repr.2 (H361) Aquatic Chronic 2(H411)			01-211995068 6-26-0000
Mefenpyr diethyl	135590-91-9	603-923-2		1 - 4	Aquatic Chronic 2 (H411) vPvM (EUH451)			01-211948014 6-39-0003
Mesosulfuron-methyl	208465-21-8	-	607-729-00-9	1 - 4	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=100 M= 100	Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Aucun(e) connu(e).
------------------	--------------------

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** Aucune information disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
----------------------------------	--

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Garder sous clef. The product should not be stored at temperatures above 40 ° C.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains**

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit &gt; 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

**Protection de la peau et du corps**

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Aspect</b>			
<b>État physique</b>	: Liquide		
<b>Couleur</b>	: Blanc cassé		
<b>Odeur</b>	: Aucune information disponible		
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 4.7 - 5.7	CIPAC MT 75.3	1 %
<b>Point de fusion / point de congélation °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point / intervalle d'ébullition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: > 95	EEC A.9	
<b>Taux d'évaporation</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: non applicable		
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 0.9 - 1.1	EEC A.3	
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: 416	EEC A.15	
<b>Trait d'union °C</b>	: Aucune donnée disponible		

**Viscosité cinématique** mm<sup>2</sup>/s 40 : 149.5 OCDE 114  
°C  
**Tension superficielle** : Aucune donnée disponible  
**Granulométrie** : non applicable

## **9.2. Autres informations**

**masse volumique apparente** g/ml : non applicable

### **9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif  
**Propriétés comburantes** : Not oxidizing

### **9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Mesures numériques de toxicité**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/L	: 3.92	Rat	OCDE 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Not irritating to eyes	Lapin	OCDE 405	
<b>Sensibilisation</b>	: N'est pas un sensibilisant cutané	Souris	OCDE 429	

**Toxicité chronique****Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Pinoxaden	: Non classé
Mefenpyr diethyl	: Non classé
Mesosulfuron-methyl	: Non classé

**Cancérogénicité****Nom chimique**

Pinoxaden	: Non cancérogène
2-tert-butyl-4-methoxyphenol	: H351 - Susceptible de provoquer le cancer
Mefenpyr diethyl	: Non cancérogène
Mesosulfuron-methyl	: Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction****Nom chimique**

Pinoxaden	: H361d - Susceptible de nuire au fœtus
2-tert-butyl-4-methoxyphenol	: H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Mefenpyr diethyl	: Not toxic for the reproductive system
Mesosulfuron-methyl	: Not toxic for the reproductive system

**STOT - exposition unique****Nom chimique**

Pinoxaden	: H335 - Peut irriter les voies respiratoires
Mefenpyr diethyl	: Aucune donnée disponible
Mesosulfuron-methyl	: Non classé

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Pinoxaden	: Non classé
Mefenpyr diethyl	: Aucune donnée disponible
Mesosulfuron-methyl	: Non classé

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Pinoxaden	: Aucune donnée disponible
Mefenpyr diethyl	: Aucune donnée disponible
Mesosulfuron-methyl	: Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien**

**Propriétés perturbatrices endocrinien** Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité aiguë****Poisson CL50, 96 heures mg/L****Valeurs**

: ----

**Espèce**

Oncorhynchus mykiss

**Méthode**

OCDE 202

**Remarques**

Aucune donnée disponible

**Crustacés CE50, 48 heures mg/L**

: 79.5

**Espèce**

Daphnia magna

**Méthode**

OCDE 201

**Algues CE50, 72 heures mg/L**

: 54.2

**Espèce**

P. subcapitata

**Autres végétaux CE50 mg/l**

: 0.074

**Espèce**

Lemna

**Méthode**

OECD 221

**Toxicité aquatique chronique****Poisson NOEC mg/l****Valeurs**

: Aucune donnée disponible

**Espèce****Méthode****Remarques****Crustacés NOEC mg/l**

: Aucune donnée disponible

**Algues NOEC mg/l**

: 4.58

**Espèce****Méthode****Autres végétaux NOEC mg/l**

: 0.0147

Lemna

OECD 201

OECD 221

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Pinoxaden

: &gt;2250

Colin de Virginie

EPA-OPPTS  
850.2100

Mefenpyr diethyl

: &gt; 2000

Caille du Japon

Mesosulfuron-methyl

: &gt; 2000

Colin de Virginie

EPA E 71-1

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Pinoxaden

: &gt; 200

Apis mellifera

OCDE 213

Mefenpyr diethyl

: &gt; 900

Apis mellifera

OCDE 213, 214

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Pinoxaden

: 14.9d

OCDE 111

pH 7, 20 ° C

Mefenpyr diethyl

: ----

Aucune donnée disponible

Mesosulfuron-methyl

: 43

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Pinoxaden

: &lt; 1d - 2.3d

Mefenpyr diethyl

: &lt; 10

Mesosulfuron-methyl

: 7.6d - 140d

20° C

**Biodégradation****Nom chimique**

Pinoxaden

: N'est pas facilement biodégradable

Mefenpyr diethyl

: Aucune donnée disponible

Mesosulfuron-methyl

: N'est pas facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
Nom chimique			
Pinoxaden	: 3.2	EEC A.10	
Mefenpyr diethyl	: 3.83	OCDE 107	
Mesosulfuron-methyl	: -0.48	OCDE 107	

**Facteur de bioconcentration (BCF)**

<b>Nom chimique</b>			<b>Remarques</b>
Pinoxaden	: ----		Aucune donnée disponible
Mefenpyr diethyl	: ----		Aucune donnée disponible
Mesosulfuron-methyl	: ----		Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Adsorption/désorption</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
Nom chimique			
Pinoxaden	: ----		Aucune donnée disponible
Mefenpyr diethyl	: ----		Aucune donnée disponible
Mesosulfuron-methyl	: ----		Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

<b>Propriétés perturbatrices endocrinien</b> nes	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden)

<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden), 9, III, (-)
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 601, 375
<b>Code de classification</b>	M6
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(-)

**RID**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden), 9, III
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 375, 601
<b>Code de classification</b>	M6

**IMDG**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden), 9, III, Polluant marin
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Polluant marin</b>	P
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 969
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-F
<b>IMDG Stowage and segregation</b>	Category A Aucune information disponible
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

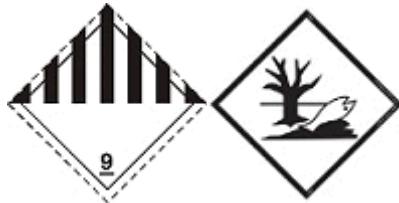
**IATA**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Mesosulfuron-methyl, Pinoxaden), 9, III

## 14.5 Dangers pour l'environnement Oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A97, A158, A197  
Code ERG 9L



\* Note: UN3077 & UN3082 – These products may be transported as non-dangerous goods under the special provisions of IMDG Code 2.10.2.7; ADR SP375 and ICAO/IATA A197 when packed in single or inner packaging of up to 5L for liquids or 5 kg or less for solids

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet BL National Regulations	Sans objet La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé	Sans objet

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

non applicable

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 13-janv.-2026

**Motif de la révision****Abréviations et acronymes**

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
CAS Number - Chemical Abstracts Service number  
EC Number - EINECS and ELINCS Number  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances  
ELINCS - European List of notified Chemical Substances  
IATA - International Air Transport Association  
ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STOT - Specific Target Organ Toxicity  
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité